



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2019-57

PUBLIÉ LE 28 MARS 2019

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

- 76-2019-03-26-005 - Arrêté du 26 mars 2019 interdisant la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) ainsi que leur utilisation sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime (2 pages) Page 3
- 76-2019-03-26-006 - Arrêté du 26 mars 2019 portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement dans le département de la Seine-Maritime (4 pages) Page 6
- 76-2019-03-28-003 - Arrêté du 28 mars 2019 interdisant toute manifestation sur la voie publique à Saint-Etienne-du-Rouvray (abords du rond-point des vaches) du samedi 30 mars au mercredi 3 avril 2019 (3 pages) Page 11
- 76-2019-03-28-002 - Arrêté du 28 mars 2019 interdisant toute manifestation sur la voie publique dans le centre-ville de Rouen le samedi 30 mars 2019 (4 pages) Page 15